



RÉGION WALLONNE

En date du 1er juillet 2008, le Commissariat général au Tourisme (CGT) est devenu un Organisme d'Intérêt Public (OIP), chargé de la mise en oeuvre des Décrets et Arrêtés du Gouvernement wallon en matière de tourisme. Le CGT accorde des **subventions pour l'achat de matériel** ([plus d'informations sur les formulaires à remplir](#)) et à titre d'intervention dans les dépenses, pour la [promotion touristique](#) liées à la publicité d'un site ou d'un événement touristique.